



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

2 AVR 2026

ID : 062-216203497-20260401-2026009DEL-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} Avril 2026

N° 2026 009

Par suite d'une convocation en date du 26 Mars 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Mercredi 1^{er} Avril 2026 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Mr Fabrice PEREIRA, Maire.

Etaient présents : Mr Fabrice PEREIRA, Mme Séverine VERPRAET, Mr Guy BILLET, Mme Isabelle LEFEBVRE-HEROT, Mr CLARYSSE Francis, Mr Jean-Paul LIAGRE, Mme Micheline NAUDIN-CARON, Mme KREPULEC Patricia, Mme Dany BILLET, Mr Christophe GODET, Mme MALINGUE Caroline, Mr Chamrong CHEAM, Mr Michael DELEYE, Mr Erwyn CARON, Mme Gladys TIRACHE, Mme Laetitia BRASME et Mr Alexandre BOULINGUIEZ

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Anne-Sylvie FLAMENT à Mr Fabrice PEREIRA, Mr Gérard GUILBERT à Mr Guy BILLET

Absents excusés : -----

Absents : -----

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme Gladys TIRACHE a ainsi été élue secrétaire de séance.

Objet : Délégués de la Commission Appel d'Offres

Membres en exercice : 19 Présents : 17 Exprimés : 19

Vote : Pour : 19 Contre : 0

Mr le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Le conseil municipal, après avoir entendu Mr le Maire,

Vu l'article 22 disposant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3000 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipale son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste

DECIDE à l'unanimité des présents, de ne pas procéder au scrutin secret,

CONSIDERANT qu'une seule liste a présenté 6 membres, titulaires et suppléants

PROCEDE à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de ladite commission :

Sont ainsi élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

- Membres Titulaires : Fabrice PEREIRA - Guy BILLET - Francis CLARYSSE
- Membres Suppléants : Dany BILLET – Jean-Paul LIAGRE - Alexandre BOULINGUIEZ

Fait et délibéré le 1^{er} Avril 2026

Pour extrait conforme,

Maire,



Fabrice PEREIRA